



ChrisRoussakisAFP

## Légaliser la marijuana ? Oh, Canada !

« Résoudre » l'usage croissant de drogues en rejetant la loi.

- Tyrel Schlote
- [11/10/2018](#)

La révolution culturelle a atteint un stade avancé dans le monde occidental. Et les révolutionnaires sont en train de gagner. Les batailles sur la malhonnêteté, le divorce, la promiscuité, l'avortement et même le « mariage » entre personnes de même sexe sont terminées et gagnées. Les combattants font maintenant progresser les « micro-agressions racistes », les droits des transgenres, l'autonomie islamique et d'autres idées extrêmes, incluant un accès plus facile à des drogues psychotropes.

Les nations occidentales ont tendance à combattre ces batailles au niveau local. Mais pas le Canada.

Le Canada semble toujours être l'une des premières nations disposées à s'attaquer à ces problèmes au niveau national. En 2005, c'était le quatrième pays au monde à légaliser le « mariage » entre personnes de même sexe après les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne. Elle était la 10ème nation à autoriser ses citoyens à utiliser un « X » comme option pour indiquer leur genre sur leurs passeports. C'est aussi l'un des rares pays à criminaliser le traitement différent envers les personnes transgenres.

Maintenant, le gouvernement du Canada prend les devants en mettant en œuvre un autre changement social majeur au niveau national : Il légalise la marijuana récréative à travers tout le pays. Cela fait du Canada la première nation occidentale et le deuxième pays au monde à le faire après l'Uruguay.

## Contester le statu quo

La forte pression du Canada pour légaliser la marijuana a commencé avant ses dernières élections fédérales en 2015. Justin Trudeau et son Parti libéral ont promis de légaliser la marijuana s'ils gagnaient. Après avoir gagné, ils ont commencé à travailler sur les premières versions de la nouvelle loi. Le 21 juin, le Canada a adopté le projet de loi C-45, la Loi sur le cannabis. Il a reçu la sanction royale et deviendra loi le 17 octobre.

« De toute évidence l'approche actuelle—l'interdiction actuelle de la marijuana—n'a pas fonctionné », a déclaré le Premier ministre Trudeau le 20 juin. En effet, ça n'a pas fonctionné. Les dernières statistiques du gouvernement montrent que la consommation de marijuana a augmenté de façon constante. De 1985 à 2015, la consommation de cannabis chez les personnes de 15 ans et plus est passée de 5,6 pour cent à 12,3 pour cent.

Nous sommes maintenant en 2018 et, au premier trimestre de l'année, des études ont révélé que 14 pour cent des Canadiens de 15 ans et plus (4,2 millions) avaient consommé de la marijuana. Plus de la moitié d'entre eux (56 pour cent) ont déclaré l'utiliser quotidiennement ou hebdomadairement.

Un sondage réalisé en 2016 a révélé que près de 70 pour cent des Canadiens étaient favorables à la légalisation de cette drogue. Avec la consommation de drogues à la hausse, et le soutien public à la légalisation, le gouvernement a décidé de le réglementer plutôt que de l'interdire.

## « Protéger » les enfants

La défense populaire du projet de loi était que cela « protégerait nos enfants » et priverait le crime organisé de profits. Est-ce vrai ?

La nouvelle loi nationale établit des paramètres pour la possession et la consommation de marijuana. Elle stipule que la marijuana peut être achetée dans des dispensaires autorisés par les 18 ans et plus. C'est aussi maintenant légal de le cultiver à la maison, avec une limite de quatre plants par domicile. Une personne ne peut pas posséder plus de 30 grammes et ne peut pas en consommer dans les espaces publics. Un adulte est autorisé à partager jusqu'à 30 grammes avec un autre adulte.



Qu'en est-il de la protection des enfants ? En vertu de la nouvelle loi, la vente de marijuana aux mineurs ou le recours à un mineur pour commettre une infraction liée au cannabis constituent toujours une infraction pénale. La loi cherche à dissuader les jeunes de consommer de la marijuana en interdisant les produits et les promotions liés à la marijuana qui plaisent aux jeunes. Les violations de ces lois ont des conséquences diverses, allant de la prison à des millions de dollars en amendes.

Alors que les sanctions sévères pour la vente à des mineurs semblent bonnes, une clause compromet la loi entière.

Bien que la nouvelle loi ait pour but de dissuader les adultes de fournir de la marijuana aux mineurs, elle ne fait que très peu pour dissuader les mineurs de l'obtenir eux-mêmes. En vertu de la loi, les individus âgés de moins de 18 ans ne feront pas l'objet de poursuites pénales s'ils sont pris en possession et partagent ce que le gouvernement appelle « de très petites quantités » de marijuana. Combien est une « très petite quantité » ? Cinq grammes—soit l'équivalent de 5 à 20 joints de marijuana.

Pour une loi visant à protéger les mineurs de la marijuana, cela laisse une marge de manœuvre considérable. Pourquoi ? La possession de marijuana est une infraction qui s'ajoute au casier judiciaire d'une personne. Elle ne peut pas être enlevée facilement et un Canadien ayant une condamnation pour possession de marijuana ne peut pas voyager aux États-Unis et est désavantagé lorsqu'il essaie d'obtenir un emploi.

Le raisonnement derrière la loi est que les mineurs vont probablement enfreindre la loi, mais les politiciens ne veulent pas qu'ils en subissent des conséquences importantes.

Ainsi, la loi ne protège pas les mineurs de la marijuana—elle les protège simplement des *conséquences juridiques* de l'utilisation de la marijuana !



(LARS HAGBERG/AFP/Getty Images)

Si la loi permet à un jeune de posséder suffisamment de marijuana pour fabriquer un petit nombre de joints, et même de les partager avec leurs camarades d'âge mineur, cela offre-t-il vraiment un élément dissuasif ? Cette disposition en particulier et la légalisation nationale de la marijuana en général envoient un message que la marijuana est acceptable. Et aucune restriction légale ne les empêche d'avoir accès à la marijuana de leurs parents et de la redistribuer à d'autres personnes ou de la recevoir d'un camarade à l'école.

## Un problème avec la loi

La volonté du gouvernement canadien de consacrer de la main-d'œuvre et des ressources à l'application des lois sur la marijuana s'affaiblit depuis un certain temps. Au cours des six dernières années, le nombre d'accusations a diminué—non parce que moins de personnes en consomment (les données gouvernementales indiquent que la consommation de marijuana a augmenté par rapport à cette période), mais en raison d'une application moins rigoureuse. Et lorsque les lois ne sont pas appliquées, cela encourage un comportement plus illégal.

La question suivante se pose alors, si c'est légal, pourquoi les gens devraient-ils encore avoir des accusations de possession de marijuana dans leur casier judiciaire ? Déjà, il est question au sein du gouvernement d'explorer des options pour abandonner les accusations de possession. On estime qu'entre un demi-million et un million de Canadiens ont des accusations de possession de marijuana dans leurs dossiers.

Jusqu'à présent, le Canada a essayé d'utiliser des lois pour contrôler la propagation de la marijuana. Mais comme la propagation s'est poursuivie, le gouvernement fédéral suppose que la solution consiste simplement à se débarrasser de la loi. Cela est prouvé par le libellé même du projet de loi : « La loi vise également à réduire le fardeau du système de justice pénale en ce qui concerne le cannabis ». En d'autres termes, tout le monde le fait, l'application de la loi surcharge le système judiciaire, alors pourquoi avoir une loi en premier lieu ?

## Un appétit pour les drogues

Les opinions publiques au Canada et dans le monde occidental concernant la consommation de drogues changent radicalement. Les sondages ont montré que la consommation de marijuana et de drogues augmente de façon générale parmi les Canadiens. Alors que les accusations criminelles de marijuana et de cocaïne ont diminué, tous les autres crimes liés à la drogue ont augmenté. Les crimes liés à l'héroïne ont atteint leur plus haut niveau depuis des décennies. Le nombre de personnes accusées de trafic d'héroïne en 2017 était en hausse de 300 pour cent par rapport à 10 ans auparavant.

De plus, le Canada fait face à sa propre crise des opioïdes, tout comme les États-Unis. En 2017, le Canada a connu une augmentation de 34 pour cent des décès par surdose d'opioïdes par rapport à 2016, établissant un nouveau record.

Bien qu'il reste encore à voir si l'utilisation des drogues illicites restantes augmente après que la marijuana soit devenue légale, les sondages montrent que la consommation de marijuana va certainement augmenter. Le gouvernement a constaté que parmi ceux qui n'avaient pas consommé de marijuana au cours des trois premiers mois de 2018, 6 pour cent ont déclaré qu'ils essaieraient probablement de le faire une fois que cela serait légal. Parmi ceux qui l'utilisent déjà, 24 pour cent ont déclaré qu'ils *augmenteraient* probablement leur utilisation.

## La bataille pour la marijuana

La bataille pour l'acceptation sociale de la marijuana ne se limite pas au Canada ; le même mouvement existe aux États-Unis et dans le monde occidental. Il y a un effort concerté pour changer l'image publique de ce qui était historiquement une question non controversée. Alors qu'autrefois on estimait généralement que la marijuana était une drogue d'introduction, une bataille fait désormais rage au sujet de la véracité de cette affirmation.

La même bataille fait rage sur la « preuve » des conséquences de la marijuana légalisée a sur une société. Alors que le Canada sera le premier pays occidental à légaliser l'utilisation récréative à l'échelle du pays, un certain nombre d'États américains ont légalisé la marijuana récréative depuis des années. Le Colorado l'a rendue légale en 2012. Cela a-t-il eu un impact négatif sur l'État ? Cela dépend à qui vous le demandez. Les personnes des deux côtés de la question disposent de leur ensemble de données pour « prouver » les impacts positifs ou négatifs. En 2016, le département de la Santé publique et de l'Environnement du Colorado a déclaré que son enquête avait révélé que « la consommation de marijuana n'a pas augmenté depuis la légalisation, avec quatre lycéens sur cinq continuant à dire qu'ils n'utilisent pas de marijuana, même occasionnellement ». Toutefois une étude faite par la *Rocky Mountain High Intensity Drug Trafficking Area* dit que la consommation de marijuana avait augmenté de 12 pour cent en moyenne sur une période de trois ans (2013-2015) depuis que le Colorado a légalisé la marijuana récréative comparativement à la moyenne de trois ans avant la légalisation (2010–2012).



(Arindam Shivaani/NurPhoto/Getty Images)

Et ainsi la bataille continue. Ceux qui sont favorables à la consommation de drogues soulignent le fait que les taux de criminalité violente au Colorado et à Washington ont diminué depuis la légalisation. Les opposants soulignent le fait que les arrestations pour la production de marijuana sur le marché noir ont explosé au cours de la même période de temps.

## Qui a raison ?

Dans cette bataille de la définition de la consommation de drogue comme étant correcte ou fausse, qui a raison ?

Pour définir quelque chose comme étant bien, il va de soi que le *résultat* de cette chose doit être juste et bon. Nous ne dirions pas que manger du cyanure est bon, parce que de l'effet qu'il a sur le corps humain est mauvais. Quels effets la marijuana produit-elle sur le corps humain ? Elle produit une sensation d'euphorie immédiate et temporaire en suractivant chimiquement les récepteurs du cerveau. Cela provoque le « planage » que les gens vivent. Ceux qui appuient la consommation de marijuana apprécient la sensation et étiquettent la drogue comme étant bonne.

Cependant, la marijuana a un impact négatif sur le développement du cerveau, en particulier chez les mineurs. Des études ont montré que le cerveau humain se développe jusqu'à l'âge de 25 ans environ et que toute consommation de marijuana auparavant freine définitivement le développement du cerveau. « Une étude de la Nouvelle-Zélande menée en partie par des chercheurs de l'Université Duke a démontré que les personnes qui avaient commencé à fumer de la marijuana intensément pendant leur adolescence et avaient un problème en cours de consommation de marijuana avaient perdu en moyenne huit points de QI entre 13 et 38 ans. Les capacités mentales perdues ne sont pas complètement revenues chez ceux qui ont abandonné la marijuana à l'âge adulte », a rapporté le *National Institute on Drug Abuse* le 22 juin.

Il a été trouvé que même la consommation occasionnelle de marijuana change le cerveau. Alors qu'on pensait jadis que l'usage peu fréquent de la marijuana n'avait aucune conséquence, une étude de 2014 a révélé que les personnes qui ne fumaient qu'une fois par semaine présentaient des anomalies cérébrales.

De plus, la consommation prolongée de marijuana entraîne une foule d'autres problèmes mentaux, notamment la dépression, la schizophrénie et les pensées suicidaires. En outre, les utilisateurs de marijuana ont tendance à se détourner des activités productives dans la poursuite d'une autre sensation de planage. Les faits accablants prouvent que le résultat de la consommation de marijuana est mauvais, même en quantité limitée.

## Réglementer les absolus

Malgré ces preuves, le gouvernement canadien a déterminé pour ses citoyens ce qui est bon et ce qui est mauvais. Il a été décidé que 30 grammes de marijuana c'est « bien » et 31 grammes c'est « mauvais » ; que posséder cinq plants de marijuana c'est « mauvais » mais que quatre plants c'est « bien ».

Certains pourraient prétendre que ce n'est pas définir le bien et le mal, seulement de réglementer une situation difficile du mieux possible. Mais c'est là que réside le problème. Les effets négatifs de la marijuana sont bien connus. C'est malsain, ça détruit des vies et des corps, alors pourquoi ne pas bannir la drogue ?

*Eh bien, nous avons essayé cela et ça n'a pas fonctionné*, disent les sceptiques. *Le point de vue de la société sur la drogue a changé, alors nous avons donc dû changer les lois.* Est-ce que le problème est la loi alors, ou la société ? Le gouvernement du Canada est-il à blâmer pour l'acceptation culturelle et la légalisation de la marijuana, ou est-ce que ses citoyens sont à blâmer ? Que dit-on d'une population quand une majorité ignore *volontairement* les résultats destructeurs que la consommation de drogues légalisée peut avoir sur la société ?

La question de la consommation de drogues revient à la moralité. Le point de vue du public sur la moralité s'est radicalement éloigné de la norme biblique au cours des dernières générations. Au lieu de cela, l'idée évolutionniste du relativisme moral a pris sa place : Tout le monde a droit à sa vision et ne devrait pas être critiqué pour cela. Les gens veulent

la liberté de choisir pour eux-mêmes. La réalité est que cette « liberté », comme prendre de la drogue, *asservit* une personne à cette drogue.

Mais qu'est-ce qui est juste et qui détermine le bien contre le mal ? Comme mentionné, définir quelque chose comme étant juste et bon exige qu'il produise un résultat juste et bon. L'humanité n'a pas ce pouvoir. Une telle capacité nécessiterait un pouvoir divin. L'homme *n'a* pas la capacité de définir lui-même ce qui est bien et ce qui est mal.

Comme l'a écrit Herbert W. Armstrong, « Pour déterminer à juste titre ce qui est bon, nécessite que le pouvoir créatif produise et mette en branle des lois inexorables comme cette loi spirituelle et les lois de la physique et de la chimie—une loi qui provoque le bien automatiquement si elle est obéie et des maux quand elle est désobéie ! » L'homme n'a pas ce pouvoir. Posséder 5 grammes ou 30 grammes ou 100 grammes de marijuana ne change pas les effets négatifs sur l'organisme.

À cause de cela, M. Armstrong a écrit : « C'est la prérogative de Dieu seulement de déterminer ce qui est juste et ce qui est le péché—ce qui est bien et ce qui est mal. Dieu n'a pas délégué à l'homme le droit ou le pouvoir de décider ce qu'est le péché—mais Il nous *oblige* à décider soit de pécher, ou d'obéir à Sa loi » (ibid).

Malgré l'espoir du Canada pour un meilleur aboutissement, la marijuana légalisée n'aidera pas le pays. C'est parce que cela est contraire à la loi de Dieu. La loi de Dieu interdit de nuire à notre esprit et à notre corps avec des substances telles que la marijuana. En conséquence, le Canada récoltera ce qu'il a semé. Dieu dit que nous sommes maudits à cause de notre rébellion envers Sa loi. La prophétie biblique révèle que beaucoup d'autres malédictions vont survenir pour cette nation.

Pourtant, il y a une solution. Dieu dit à travers Ésaïe : « Que le méchant abandonne sa voie, et l'homme d'iniquité ses pensées ; qu'il retourne à l'Éternel, qui aura pitié de lui, à notre Dieu, qui ne se lasse pas de pardonner ». (Ésaïe 55 : 7).

Dieu cherche la repentance. Il cherche à ce que l'homme obéisse à Sa loi. Dieu a donné à l'humanité Sa loi pour notre bien. Elle produit un immense bonheur lorsqu'elle est obéie. Comme l'a écrit M. Armstrong, « Dieu tout-puissant ne vous a jamais donné un seul 'ne pas', excepté les choses qui vont vous nuire, vous déchirer, ou apporter le malheur plus tard. Oh, bien sûr, certaines de ces choses vous donnent un frisson ou une petite excitation temporaire, mais il y a toujours un boomerang. Elles imposent une grosse pénalité plus tard et le prix est trop élevé. Ce n'est pas une bonne affaire » (*Bonne Nouvelles*, août 1982). Dieu veut que l'humanité soit heureuse, et Il a donné Sa loi pour nous montrer comment.

Nous vivons à une époque qui encourage la rébellion contre la loi et les coutumes. Mais la Parole de Dieu révèle que Sa loi est la seule voie vers la vraie liberté.